

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	6
- Conditions d'admission	6
- Pédagogie	6
- Evaluation au cours de la formation	6
- Formations ultérieures accessibles	7
- Gestion et contacts	8
- Infos pratiques	9

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure en études néerlandaises vous offre:

- un approfondissement et un élargissement de vos connaissances et compétences de base dans différents domaines liés à la langue, littérature et culture du monde néerlandophone
- d'étudier et d'approfondir des thématiques complémentaires à celles abordées dans les cours de la majeure, dans une perspective d'enrichissement par rapport à celle-ci;
- l'occasion de développer une approche (inter)active et universitaire de la langue et de la culture du monde néerlandophone: être plus qu'un apprenant en situation de communication en devenant un acteur qui mobilise les différentes disciplines scientifiques à son programme et les fait dialoguer de manière critique et nuancée en vue d'une compréhension élargie de notre société et des défis citoyens posés par l'interculturalité linguistique.;
- l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires pour entreprendre un séjour d'étude (Erasmus) dans des régions ou pays néerlandophones.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Elargir et/ou approfondir ses connaissances et compétences dans l'étude de la langue, littérature et culture du monde néerlandophone et les mobiliser, en lien avec les acquis de la majeure, avec pertinence pour étudier en profondeur une problématique relevant de la linguistique, des sciences du texte, des études littéraires et culturelles, spécialement en rapport avec la langue néerlandaise.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Atteindre une compétence communicationnelle et langagière du néerlandais de **niveau B2+** (= utilisateur indépendant avancé du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues)
2. : développer une analyse approfondie de phénomènes, questions ou problématiques liées aux études néerlandaises et complémentaires à celles étudiées dans le cadre de la majeure ; en particulier une compréhension approfondie d'un corpus linguistique oral/écrit, de textes littéraires contemporains ou issus des périodes étudiées ou d'un objet culturel, esthétique et langagier lié au monde néerlandophone.
3. : Démontrer une compréhension approfondie et exploiter avec pertinence une palette d'outils d'analyse critique pertinents pour les études néerlandaises, spécialement, selon les choix de l'étudiant, dans le domaine de la linguistique (linguistique générale et appliquée au néerlandais, linguistique contrastive, analyse du discours) et des 2 études littéraires et culturelles (sciences du texte, théorie littéraire et analyse du récit, histoire de la littérature et des idées des pays de langue néerlandaise, esthétique, littérature comparée)
4. : Appréhender et intégrer une approche interdisciplinaire et comparée : élaborer une réflexion en mobilisant les apports (théories, concepts, démarches...) des différentes disciplines (linguistique, études littéraires et culturelles) ayant servi à approfondir l'étude de la langue et de la culture du monde néerlandophone et connexes à celles de la majeure pour questionner, analyser et discuter de manière rigoureuse un phénomène, une question ou une problématique complexe relatif(ve) au domaine de la discipline de sa majeure ou/et relevant de disciplines connexes.
- 5 : séjour d'immersion en néerlandais dans une autre institution ou à l'étranger. Pouvoir effectuer une partie de son parcours de formation actuel ou futur dans une institution néerlandophone en Belgique ou à l'étranger: Evoluer dans un environnement international et multiculturel, approfondir l'étude scientifique d'une autre langue et littérature dans une perspective interculturelle, articuler différents angles d'analyse disciplinaires et s'ouvrir à autres d'expériences pédagogiques.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2017-2018

⊕ Activité cyclique dispensée en 2017-2018

⊗ Au choix

⊖ Activité cyclique non dispensée en 2017-2018

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

2 3

o Premier bloc annuel (15 crédits)

○ LNEER1730	Nederlandse taal	Hilde Bosmans (coord.) Katrien De Rycke	60h	4 Crédits	1q	x	
○ LGERM1131	Mondelinge taalvaardigheid Nederlands: luister- en spreekvaardigheid	Sara Jonkers	15h+15h	3 Crédits	2q	x	
○ LGERM1132	Schriftelijke taalvaardigheid Nederlands: lees- en schrijfvaardigheid	Christian Marcipont	15h+15h	4 Crédits	2q	x	
○ LGERM1133	Basisgrammatica Nederlands	Philippe Hiligsmann Marie-Catherine Michaux (supplée Philippe Hiligsmann)	30h+15h	4 Crédits	1 + 2q	x	

o Deuxième bloc annuel (15 crédits)

15 crédits à choisir parmi :

⊗ LGERM1134	Nederlandse literatuur : inleiding in de literatuurwetenschap	Stéphanie Vanasten	30h	5 Crédits	2q		x
⊗ LGERM1333	Inleiding in de nederlandse taalkunde: fonologie en morfologie ■	Philippe Hiligsmann Marie-Catherine Michaux (supplée Philippe Hiligsmann) Kristel Van Goethem	22.5h+5h	4 Crédits	2q		x
⊗ LGERM1334	Nederlandse literatuur I : (vroeg)moderne periode ■	Stéphanie Vanasten	30h	4 Crédits	1q		x
⊗ LGERM1335	Civilisatie van het Nederlandse taalgebied: culturele aspecten ■	Matthieu Sergier	30h	4 Crédits	2q ⊕		x
⊗ LGERM1337	Nederlands: gevorderde taalvaardigheid en taalbeheersing I	Elisabeth Degand	45h+45h	7 Crédits	1 + 2q		x
⊗ LGERM1533	Inleiding in de Nederlandse taalkunde (syntaxis en contrastieve taalkunde) ■	Elisabeth Degand	22.5h+5h	4 Crédits	1q		x
⊗ LGERM1503A	Nederlands: gevorderde vaardigheid II (A) ■	Philippe Hiligsmann	15h+15h	3 Crédits	1q		x
⊗ LGERM1503B	Nederlands: gevorderde vaardigheid II (B) ■		15h+15h	3 Crédits	2q		x
⊗ LGERM1534	Nederlandse literatuur II : 19de en 20ste eeuw ■	Matthieu Sergier (supplée Stéphanie Vanasten) Stéphanie Vanasten	30h	4 Crédits	2q		x
⊗ LGERM1535	Civilisatie van het Nederlandse taalgebied: hedendaagse realiteiten ■		30h	4 Crédits	2q ⊖		x

Prérequis entre cours

Un document (nb: pas disponible car sans objet pour ce programme Ineer100i) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage

doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en histoire [prog-2017-hist1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2017-arke1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2017-germ1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2017-comu1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2017-clas1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2017-rom1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2017-lafr1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2017-filo1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2017-hori1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2017-droi1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2017-roge1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques d'admission

La mineure en études néerlandaises est accessible prioritairement aux étudiants inscrits aux programmes de bachelier en langues et littératures modernes (orientation générale et orientation germaniques) ainsi qu'à d'autres bacheliers de la Faculté de philosophie, arts et lettres. Elle est également ouverte à des étudiants issus d'autres orientations au sein de l'Université (bacheliers en sciences économiques, sociales et politiques, sociologie et anthropologie, information et communication, bacheliers en droit par exemple).

Toutefois, l'inscription se fera au prorata des possibilités d'encadrement de la Commission de programme en langues modernes (50 étudiants maximum).

Les étudiants intéressés par cette mineure doivent disposer de connaissances et de compétences de départ définies au niveau européen (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) comme étant celles de « [l'utilisateur intermédiaire niveau seuil B1](#) »

Les étudiants seront sélectionnés sur base d'un test de niveau organisé lors de la première semaine de cours du premier quadrimestre (<https://uclouvain.be/329415>).

Chaque étudiant(e) soumettra au préalable un dossier de demande d'admission constitué d' :

- une lettre de motivation rédigée en néerlandais,
- un bref curriculum vitae
- un relevé d'éventuels résultats obtenus en néerlandais à l'université ou tout élément susceptible d'appuyer le dossier de candidature en ce sens.

Le dossier est à adresser au secrétariat LMOD ainsi qu'au responsable académique de la mineure pour le 30 août au plus tard.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition des compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les examens portant sur les cours dits de compétences communicatives visent à tester des performances, c'est-à-dire l'utilisation pratique de la langue dans des situations significatives, qui témoigneront du niveau de compétence atteint par les étudiants.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour certains bacheliers qui ont suivi la mineure en études néerlandaises, les masters suivants sont accessibles directement :

Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques	⇒	Master [120] en langues et lettres modernes, orientation germaniques	L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [60] en langues et lettres modernes, orientation germaniques	L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [120] en communication multilingue	L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier
Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale	⇒	Master [120] en langues et lettres modernes, orientation germaniques	L'étudiant inscrit à son programme de master les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [60] en langues et lettres modernes, orientation germaniques	L'étudiant inscrit à son programme de master les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale	L'étudiant inscrit à son programme de master une des deux langues germaniques et la langue romane, étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale	L'étudiant inscrit à son programme de master une des deux langues germaniques et la langue romane, étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [120] en communication multilingue	L'étudiant inscrit à son programme de master, soit les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier, soit une des deux langues germaniques et le français (s'il a étudié le français dans son programme de bachelier)
Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes	⇒	Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et le néerlandais
	⇒	Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et le néerlandais
	⇒	Master [120] en communication multilingue	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et le néerlandais
Bachelier en langues et lettres françaises et romanes	⇒	Master [120] en communication multilingue	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et le néerlandais

⇒

Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale

L'étudiant inscrit à son programme de master le français et le néerlandais

Dans ce cas, le choix de deux langues (une langue romane et une langue moderne non-romane) à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure doit remplacer une des deux langues du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)

⇒

Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale

L'étudiant inscrit à son programme de master le français et le néerlandais.

Dans ce cas, le choix de deux langues (une langue romane et une langue moderne non-romane) à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure doit remplacer une des deux langues du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)

⇒

Autre bachelier, s'il a atteint le niveau B2 du Cadre européen

 commun de référence dans la deuxième langue germanique qu'il souhaite inscrire à son programme de master OU qu'il a réussi le test de français organisé par la Commission de programme

Master [120] en communication multilingue

L'étudiant inscrit à son programme de master le néerlandais et la langue germanique pour laquelle il a atteint le niveau B2 OU le néerlandais et le français (moyennant réussite du test organisé par la Commission de programme).

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

Site web

Mandat(s)

- Doyen : Cédric Fairoon
- Directeur administratif de faculté : Bérengère Bonduelle

Commission(s) de programme

- Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/ARKE>))
- Ecole de philosophie (EFIL (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/EFIL>))

SSH/FIAL

Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/fial>)

Secteur des sciences humaines (SSH) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/ssh>)

FIAL

Place Blaise Pascal 1 - bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 48 50

<http://www.uclouvain.be/fial>

- Commission de programme en études de genre (GENR (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/GENR>))
- Commission de programme en langues et lettres anciennes (GLOR (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/GLOR>))
- Commission de programme en histoire (HIST (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/HIST>))
- Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes (LAFR (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LAFR>))
- Commission de programme en linguistique (LING (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LING>))
- Commission de programme en langues et lettres modernes (LMOD (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LMOD>))
- Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LSTI>))
- Commission de programme en communication multilingue (MULT (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MULT>))
- Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes (ROM (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/ROM>))
- Commission de programme en arts du spectacle (THEA (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/THEA>))

Responsable académique du programme: Stéphanie Vanasten

Personne(s) de contact

- Fiorella Flamini

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours dans le bloc 2 et 15 crédits de cours dans le bloc 3.

La présence aux cours de compétence communicative et aux exercices qui les accompagnent est requise si l'on souhaite profiter au maximum de la formation proposée. Différentes séances d'exercices seront proposées à des moments différents.

2. Admission à la mineure

Pour une question d'encadrement, le nombre d'étudiants admis - bacheliers en philosophie, arts et lettres inclus - est limité à 50.

Tout étudiant souhaitant s'inscrire à la mineure en études néerlandaise soumettra au responsable académique de la mineure un dossier d'admission constitué de :

- une lettre de motivation rédigée en néerlandais;
- un curriculum vitae;
- un relevé d'éventuels résultats obtenus en néerlandais à l'université ou tout élément susceptible d'appuyer le dossier de candidature en ce sens;

Ce dossier devra être adressé au secrétariat LMOD et au responsable académique de la mineure pour le 30 août au plus tard.

En raison de l'intérêt d'autres facultés pour ce programme, et en vue d'en faciliter l'accès à un plus grand nombre d'étudiants, la date limite de remise des dossiers a été étendue au lundi 25 août 2017.

Un test de niveau sera organisé la première semaine de cours du premier quadrimestre (<https://uclouvain.be/329415>).

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

L'année académique suivant la réussite des 45 premiers crédits :

L'étudiant fait valider son programme par le responsable académique de la mineure au moyen du formulaire d'inscription. Il s'inscrit ensuite en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Le responsable académique de la mineure valide la composition de programme de seconde partie de mineure au moyen du formulaire.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>)

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>) pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site

<https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/fial/valves.html>

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure.

Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les prérequis

Aucun prérequis pour cette mineure.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant. L'étudiant complète également le [formulaire d'inscription](#).

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : <https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/fial/horaires-des-examens.html>

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.